



COLLÈGE  
DES MÉDECINS  
DU QUÉBEC

---

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Procès-verbal de la cinquième séance (ordinaire),  
tenue le 10 septembre 2021  
par vidéoconférence**

---

### **Membres présents :**

Dr Mauril Gaudreault  
Dr Jean-Pierre Boucher  
Dre Amélie Coutu  
M. Jean-Pierre Dubeau  
Dr Pierre Guérette  
M. Daniel Hébert  
Dr Martin Laliberté  
Dre Christine Larocque

Mme Valérie Lévesque  
Dre Francine Mathieu-Millaire  
Dr Alain Naud  
Dr Simon Patry  
Dre Véronique Phan Cong  
Mme Nathalie Pierre-Antoine  
Dre Nathalie Saad  
Dre Chantal Vallée

### **Secrétaire d'assemblée :**

Dre Isabelle Tardif

### **Personnes ressources :**

Me Linda Bélanger  
Dr André Luyet  
Dr Ernest Prigent  
M. Stéphane Vallée  
Mme Olga Rédikoultséva

### **Invités :**

Mme Blandine Ceccarelli  
Dre Yen Luu  
Dr Nicolas Raymond  
Dre Yvette-Nelly Tewfik  
Dre Marie-Soleil Wagner

La séance du Conseil d'administration débute à 8 h 30.

---

## 1. Ouverture de la séance et appel nominal

Le président procède à l'appel nominal. Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Le directeur général accueille et présente les médecins cadres qui ont débuté leur mandat au Collège récemment :

- Dre Marie-Soleil Wagner, inspectrice à la Direction de l'inspection professionnelle
  - Dre Yvette-Nelly Tewfik, inspectrice à la Direction de l'inspection professionnelle
  - Dr Nicolas Raymond, syndic adjoint à la Direction des enquêtes
  - Dre Yen Luu, syndique adjointe à la Direction des enquêtes
- 

## 2. Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance du projet d'ordre du jour de la séance et ayant ajouté le sujet *Vaccination* dans la section *Points d'information*,

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par madame Nathalie Pierre-Antoine,

**CDA-21-62**

**d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 10 septembre 2021 faisant l'objet de l'Annexe I du présent procès-verbal.**

Adopté à l'unanimité.

---

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 18 juin 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2021 est déposé pour approbation,

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

**CDA-21-63**

**d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec tenue le 18 juin 2021.**

Adopté à l'unanimité.

---

**4. Affaires découlant**

**4.1. Organisation de l'ordre et les élections au Conseil d'administration – Suivi de la réunion de l'Office**

Les membres prennent connaissance de la version finale du *Règlement modifiant le Règlement sur l'organisation du Collège des médecins du Québec et les élections à son Conseil d'administration* qui sera publiée dans la *Gazette officielle du Québec* le 15 septembre et entrera en vigueur le quinzième jour suivant sa publication.

---

**4.2. Projet de Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin**

Lors de sa séance du 23 avril 2021, le Conseil d'administration a approuvé la tenue d'une consultation auprès des membres de l'ordre sur le projet de *Règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin*. Cette consultation s'est tenue du 4 mai au 7 juin 2021.

Le Collège des médecins a aussi sollicité l'avis du ministère de la Santé et des Services sociaux, du Bureau de certification et d'homologation des outils technologiques gérant les données des patients du MSSS, des fédérations médicales, d'experts en santé publique et en recherche, des ordres professionnels du domaine de la santé et des fournisseurs de dossier médical électronique.

Au courant de l'automne, les commentaires reçus dans le cadre de cette consultation seront analysés par le groupe de travail du Collège sur le règlement afin de déterminer les modifications requises au projet de règlement.

La version révisée du projet de règlement sera soumise pour analyse à l'Office des professions, et ensuite déposée au Conseil d'administration pour adoption lors de sa séance de décembre 2021.

---

**5. Bilan et perspectives – Présentation de la Direction du développement professionnel et de la remédiation**

Le docteur Ernest Prigent, directeur de la Direction du développement professionnel et de la remédiation, présente le bilan d'activités de sa direction, ses grands dossiers en cours et les perspectives et objectifs pour la prochaine année. Il répond ensuite aux questions des administrateurs.

La présentation de la Direction du développement professionnel et de la remédiation est disponible à l'Annexe IV du procès-verbal.

---

## POINTS DE DÉCISION

### 6. Politique de rémunération des administrateurs et de la présidence

[Redacted content]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

[Redacted text block]

- [Redacted list item]
- [Redacted list item]
- [Redacted list item]

[Redacted text block]

- [Redacted list item]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

**CDA-21-64**

- 1) **d'adopter la *Politique de rémunération des administrateurs et de la présidence* sans l'amendement adopté par le Conseil d'administration lors de la séance du 18 juin 2021 (CDA-21-57), telle que présentée à l'Annexe II du procès-verbal;**
- 2) **d'autoriser la consultation des membres de l'ordre quant à la *Politique de rémunération des administrateurs et de la présidence*.**

[REDACTED] *La résolution est adoptée à la majorité.*

**7. Prévisions budgétaires 2022-2023**

Les membres ont reçu le document *Prévisions budgétaires 2022-2023* (Annexe III).

Le docteur Martin Laliberté présente au Conseil d'administration les prévisions budgétaires 2022-2023 recommandées par le comité des finances et d'audit.

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 du *Code des professions*, le Conseil d'administration est chargé d'adopter le budget de l'ordre;

ATTENDU QUE le comité des finances et d'audit recommande au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2022-2023;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par le docteur Alain Naud,

**CDA-21-65**

**d'adopter les prévisions budgétaires 2022-2023 telles que présentées à l'Annexe III du présent procès-verbal.**

Adopté à l'unanimité.

---

**8. Cotisation annuelle 2022-2023**

ATTENDU QUE le 5 novembre prochain se tiendra l'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU QUE conformément à l'article 103.1 du *Code des professions* (Code), le secrétaire de l'ordre doit transmettre aux membres, au moins 30 jours avant l'AGA, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle et que l'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel;

ATTENDU QUE préalablement à cet envoi, le Conseil d'administration devra avoir déterminé le montant de la cotisation soumis à la consultation;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale annuelle, le 5 novembre 2021, les membres de l'ordre seront consultés à nouveau au sujet du montant de la cotisation annuelle, conformément à l'article 104, al. 1 (3) du Code;

ATTENDU QUE l'article 85.1 du Code donne au Conseil d'administration le pouvoir de fixer, par résolution, le montant de la cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, et ce, après avoir considéré le résultat des consultations des membres;

ATTENDU QUE la date avant laquelle cette cotisation doit être versée doit également être fixée par résolution;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a résolu (CDA-17-54) de fixer sa période d'inscription annuelle et de cotisation du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de chaque année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85.1 du Code, une résolution fixant une cotisation annuelle est applicable pour l'année pour laquelle cette cotisation a été fixée et elle demeure applicable, tant qu'elle n'est pas modifiée, et ce, pour chaque année subséquente;

ATTENDU la nécessité pour le Collège de continuer à assumer l'ensemble de ses devoirs et obligations prévus au *Code des professions*, à la *Loi médicale*, de même qu'aux règlements qui en découlent et de maintenir en conséquence le niveau des activités associées à ces devoirs et obligations;

ATTENDU l'importance que le Collège assume un leadership fort dans plusieurs dossiers structurants pour l'avenir de la profession;

ATTENDU la nécessité d'indexer la cotisation annuelle minimalement à l'indice des prix à la consommation (IPC), afin de couvrir la croissance annuelle des dépenses d'opération;

ATTENDU QUE la cotisation actuelle payée en 2021-2022 par les membres actifs est de 1 660 \$, et que l'augmentation proposée concernant ce groupe de médecins constitue une majoration de 75 \$ du montant total fixé;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de majorer la cotisation de la classe des membres inactifs, lesquels paient une cotisation annuelle de 100 \$;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par le docteur Alain Naud,

#### **CDA-21-66**

**de consulter les membres de l'ordre quant aux éléments suivants :**

- 1) augmenter le montant de la cotisation annuelle applicable pour la classe des membres actifs;**
- 2) appliquer cette augmentation pour l'année 2022-2023 débutant le 1<sup>er</sup> avril 2022;**
- 3) approuver les montants de cotisations fixés pour l'année 2022-2023, à savoir :**
  - A. Membre actif : 1 735 \$**
  - B. Membre inactif : 100 \$**

Adopté à l'unanimité.

---

#### **9. Recommandations du comité de sélection des Prix du Collège des médecins du Québec**

ATTENDU QUE le Collège des médecins du Québec a procédé à une refonte de ses prix pour l'édition 2021;

ATTENDU QUE à la suite de cette refonte, le Collège des médecins du Québec décerne désormais annuellement cinq prix à des médecins qui se sont distingués : la

Distinction de la présidence, le Prix d'excellence, le Prix d'humanisme, le Prix rayonnement et le Prix relève;

ATTENDU QU'une nouvelle politique encadre dorénavant l'appel de candidature des prix du Collège des médecins du Québec, qui sont officialisés dans le cadre d'un événement diffusé aux membres juste avant l'assemblée générale annuelle et médiatisé à l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE la Distinction de la présidence reconnaît l'ensemble de la carrière médicale et la contribution significative au développement de la profession d'un médecin; que le Prix d'excellence souligne des accomplissements sur le plan scientifique ou académique; que le Prix d'humanisme reconnaît les valeurs d'humanisme et d'engagement social d'un médecin; que le Prix rayonnement met en lumière la contribution à la promotion de la profession auprès du milieu médical, de la relève ou du grand public d'un médecin; alors que le Prix relève est remis à un médecin qui compte moins de 10 ans de pratique et qui se démarque par la qualité de sa contribution à la pratique médicale;

ATTENDU QUE l'appel de candidatures a été largement publié sur le site Web du Collège, dans les médias sociaux, ainsi que dans l'infolettre bimensuelle aux membres;

ATTENDU QUE cette année, le comité de sélection des prix a étudié vingt-trois (23) candidatures pour le Prix d'excellence, vingt-et-une (21) candidature pour le Prix d'humanisme, quatorze (14) candidatures pour le Prix rayonnement et dix-sept (17) candidatures pour le Prix relève;

ATTENDU QUE le comité de sélection, après avoir examiné les propositions des candidatures reçues, recommande :

- la nomination du docteur Jean Mathieu (76425), neurologue-chercheur, expert des maladies neurogénétiques, et professeur agrégé à l'Université de Sherbrooke au Saguenay-Lac-Saint-Jean comme récipiendaire de la Distinction de la présidence du Collège des médecins du Québec pour l'année 2021;
- la nomination du docteur Gaston De Serres (81471), médecin épidémiologiste à l'Institut National de Santé Publique du Québec comme récipiendaire du Prix d'excellence du Collège des médecins du Québec pour l'année 2021;
- la nomination du docteur Jean Robert (63252), spécialiste en microbiologie-infectiologie et en santé communautaire au Centre Sida Amitié des Laurentides de Saint-Jérôme comme récipiendaire du Prix humanisme du Collège des médecins du Québec pour l'année 2021;
- la nomination de la docteure Caroline Quach-Thanh (00378), pédiatre, microbiologiste-infectiologue, professeure à l'Université de Montréal et médecin responsable de la prévention et du contrôle des infections au CHU Sainte-Justine comme récipiendaire du Prix rayonnement du Collège des médecins du Québec pour l'année 2021;
- et la nomination de la docteure Anne-Sophie Thommeret-Carrière (00378), professeure au département de médecine de famille et médecine d'urgence à

l'Université de Montréal et médecin de famille impliquée dans les soins de santé auprès des populations vulnérables comme récipiendaire du Prix relève du Collège des médecins du Québec pour l'année 2021;

Il est proposé par la docteure Francine Mathieu-Millaire et appuyé par l'assemblée,

**CDA-21-67**

**de décerner la Distinction de la présidence 2021 du Collège des médecins du Québec au docteur Jean Mathieu (76425).**

**CDA-21-68**

**de décerner le Prix d'excellence 2021 du Collège des médecins du Québec au docteur Gaston De Serres (81471).**

**CDA-21-69**

**de décerner le Prix d'humanisme 2021 du Collège des médecins du Québec au docteur Jean Robert (63252).**

**CDA-21-70**

**de décerner le Prix rayonnement 2021 du Collège des médecins du Québec à la docteure Caroline Quach-Thanh (00378).**

**CDA-21-71**

**de décerner le Prix relève 2021 du Collège des médecins du Québec à la docteure Anne-Sophie Thommeret-Carrière (16355).**

Adopté à l'unanimité.

---

**POINTS D'INFORMATION**

**10. Projet de loi 96 – Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français**

Le président présente les éléments essentiels du mémoire du Collège concernant le projet de loi n° 96, *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, préparé en vue de la commission parlementaire.

---

**11. AGA et Conférence annuelle 2022 de la FOMC et la séance du Conseil d'administration du CMQ de juin 2022**

En 2022, l'Assemblée générale annuelle et la Conférence annuelle de la Fédération des ordres des médecins du Canada auront lieu à Québec, du 10 au 13 juin 2022. Les

membres du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec seront invités à participer à cet événement.

Par conséquent, la séance ordinaire du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec de juin 2022 sera devancée au jeudi le 9 juin 2022.

---

## **12. Énoncé de la Fédération des ordres des médecins du Canada sur le racisme à l'égard des populations autochtones**

La Déclaration sur le racisme dirigé contre les Autochtones sera diffusée par la Fédération des ordres des médecins du Canada à la fin de septembre, en reconnaissance de la première Journée nationale de la vérité et de la réconciliation.

---

## **13. Prochaines formations des membres du Conseil d'administration (21 octobre et 9 décembre 2021)**

Les formations suivantes sont prévues le 21 octobre 2021, lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration :

- Rencontre bilan post-formation « CA, administrateurs et dirigeants : Comprendre les rôles et les responsabilités de chacun pour une gouvernance efficace et harmonieuse », qui sera animée par monsieur Michel Clair.

Faisant suite à la tenue, en octobre 2020, d'une formation en gouvernance offerte aux administrateurs et aux cadres dirigeants du CMQ, la rencontre du 21 octobre permettra de dresser le bilan des expériences vécues au cours de la dernière année par les participants dans leur rôle lié à la gouvernance du CMQ. Les membres de l'équipe de direction du Collège seront également invités à assister à cette rencontre.

- Formation sur la prise de décision au sein du Conseil d'administration « Décider en situation d'incertitude : les bonnes pratiques », qui sera présentée par monsieur Pierre Lainey.

La Journée de réflexion du Conseil d'administration du 9 décembre 2021 sera consacrée à la responsabilité sociale et au développement durable, ainsi qu'au partenariat patient. Ces sujets représentent un volet important du plan stratégique du Collège et s'inscrivent dans l'axe Rayonnement de notre plan.

---

## **14. Document pour information**

Le rapport périodique de la Direction des communications et des affaires publiques est déposé pour information.

---

## 15. Vaccination

Les membres discutent des différentes opportunités pour le Collège des médecins du Québec de contribuer à la promotion de la vaccination contre la Covid-19 au Québec.

Pour le Collège des médecins, la vaccination est un devoir déontologique et une obligation sociale.

---

## 16. HUIS CLOS

---

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 12 h 45.



Mauril Gaudreault, M.D.  
Président



Isabelle Tardif, M.D.  
Secrétaire

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROJET D'ORDRE DU JOUR – 10 SEPTEMBRE 2021**



AFFAIRES PRÉLIMINAIRES	Objet	Responsable	Horaire cumulé
<b>1. Ouverture de la réunion et appel nominal</b>		Président	8 h 30
Présentation de la Dre Marie-Soleil Wagner, inspectrice à la DIP Présentation de la Dre Yvette-Nelly Tewfik, inspectrice à la DIP Présentation du Dr Nicolas Raymond, syndic adjoint à la DE Présentation de la Dre Yen Luu, syndique adjointe à la DE		Directeur général	
<b>2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts</b>	Adoption	Président	8 h 45
<b>3. Adoption du procès-verbal de la séance du 18 juin 2021</b>	Adoption	Secrétaire	8 h 50
<b>4. Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes</b>			
<b>4.1. Organisation de l'ordre et les élections au CA – Suivi de la réunion de l'Office</b>	Information	Secrétaire	9 h
<b>4.2. Projet de règlement sur les dossiers, les lieux d'exercice et la cessation d'exercice d'un médecin</b>			
<b>5. Bilan et perspectives – Présentation de la Direction du développement professionnel et de la remédiation</b>	Présentation	Directeur de la DDP	9 h 05
<b>POINTS DE DÉCISION</b>			
<b>6. Politique de rémunération des administrateurs et de la présidence</b>	Adoption	Président	10 h 05
<b>7. Prévisions budgétaires 2022-2023</b>	Adoption	Président du CFA	10 h 35
<b>8. Cotisation annuelle 2022-2023</b>	Adoption	Président du CFA	10 h 55

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**PROJET D'ORDRE DU JOUR – 10 SEPTEMBRE 2021**



9. Recommandation des candidatures pour les prix du Collège des médecins du Québec et pour la Distinction de la présidence	Adoption	Président	11 h 15
<b>POINTS D'INFORMATION</b>			
10. Projet de loi 96 – Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français	Information	Président	11 h 30
11. AGA et Conférence annuelle 2022 de la FOMC et la séance du Conseil d'administration du CMQ de juin 2022	Information	Secrétaire	11 h 35
12. Énoncé de la FOMC sur le racisme à l'égard des populations autochtones	Information	Secrétaire	11 h 40
13. Prochaines formations des membres du Conseil d'administration (21 octobre et 9 décembre 2021)	Information	Directeur général	11 h 45
14. Document pour information	Information		
15. Divers <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Vaccination</li></ul>	Information		
<b>HUIS CLOS</b>			
16. Évaluation de la rencontre	Discussion	Président	11 h 50

Les prévisions budgétaires transmises aux membres se trouvent dans le *Document de consultation : Cotisation annuelle, prévisions budgétaires et rémunération des administrateurs 2022/2023* disponible sur notre [site web](#).